



Communiqué de presse

En 2023 les partenaires sociaux de la branche des cabinets médicaux au travers de La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) des cabinets médicaux a répondu aux enjeux fixés par le gouvernement pour former 10 000 assistants médicaux avant la fin 2025.

- La formation du CQP assistant médical a été réduite de 384 à 279 h pour faciliter l'accès à la formation des candidats.
- La facilitation d'accès aux dispenses de formations avec la réduction du prérequis ancienneté dans le métier pour les secrétaires médicales.
- La réflexion pour intégrer plus de professions paramédicales dans les dispenses de modules de formation
- La prise en charge des frais de salaires, déjà inclus dans la convention signée par les médecins et la CPAM, a été suspendue pour optimiser le coût de formation et permettre de former plus d'assistants médicaux.
- Le nombre des organismes de formation agréés a été porté de 12 à 31 pour assurer un meilleur maillage territorial.

Pour autant l'enveloppe que l'OPCO EP pouvait mobiliser grâce à la dotation de France Compétences et la contribution conventionnelle était totalement insuffisante pour faire face aux besoins de formation nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

La CPNEFP a donc alerté son ministère de tutelle dès le début de l'année 2023. Mme FIRMIN LE BODO, qui était ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, a permis la création d'un financement exceptionnel Pro A plan de relance de 5 M€. Ce budget exceptionnel devait-être mis en place au travers d'une convention entre la DGEFP et l'OPCO-EP. Cette convention n'a malheureusement jamais été finalisée et l'OPCO EP a été informé en milieu d'année 2024 que cette enveloppe ne serait finalement pas disponible.

Le dynamisme apporté par les diverses mesures prises a provoqué la consommation de la totalité des enveloppes avant la fin du premier trimestre 2024. Pour pallier cette situation, la CPNEFP a voté la mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 2 M€ sur ses fonds propres.

Cette décision est motivée par la volonté de conserver la dynamique du déploiement des assistants médicaux. Ce dispositif est un élément majeur de l'accès aux soins de la population et de la réduction de la proportion trop importante de concitoyens n'ayant pas de médecin traitant.

La CPNEFP en appelle à Monsieur Michel Barnier premier ministre et son gouvernement afin qu'il prenne en compte cette situation catastrophique pour le déploiement des assistants médicaux. Le gouvernement doit soutenir comme il se doit le financement de leur formation, la politique masanté2025 et donc atteindre l'objectif de 10 000 assistantes médicales diplômées d'ici fin 2025.

Contacts presse :

Dr Jean-Claude SOULARY

Président CPNEFP

06.14.27.62.46

M. Stevan JOVANOVIC

Vice-Président CPNEFP

06.34.04.09.57